

Atlas des paysages de la Vienne

Compte rendu du Comité de pilotage n°02 du 27 juin 2022

Auteur : BE paysage

Collectivité/structure	Nom	Titre	Présent	Excusé
AMF 86	Christian RICHARD		X	
CAUE 86	Frédéric LEROND	Directeur	X	
	Sophie AUBEGNY	Urbaniste	X	
CD86	Alain PICHON	Président	X	
	Brigitte ABAUX	Conseillère départementale		X
	Pascale GUITTET	Conseillère départementale		X
	Grégory VOUHE	Conseiller départemental	X	
	François BOCK		X	
	Bénédicte NORMAND	Directrice DAEE	X	
	Joëlle PELTIER		X	
	Mélanie PERRAUD		X	
	Julia BELAUNDE		X	
CC du Civraisien en Poitou	Jean-Olivier GEOFFROY			X
	Lucie LAVENAC		X	
CC du Haut-Poitou	Karine DESCHAMP		X	
CC Vallées du Clain	Gilbert BEAUJANEAU			X
	Francis GARFOUILLE		X	
	Carole JAHAN		X	
CC Vienne Gartempe	Thibault LYONNET		X	
	Bruno PUYDUPIN	Vice-Président		X
CEN Nouvelle Aquitaine	Jean Philippe MINIER	Directeur Adjoint		X
	Patrick GUEDON	Chargé de mission Paysage	X	
DDT 86	Eric SIGALAS	Directeur		X
	Fabrice PAGNUCCO		X	
	Clément BRIANDET			X
	Séverine VERDIER			X
DREAL Nouvelle Aquitaine	Françoise GAILLARD	Paysagiste conseil de l'Etat		X
	Alain DE NAYER	Inspecteur des sites de la Vienne	X	
Grand Poitiers	Florence JARDIN	Présidente		X
	Alice GUICHARD		X	
	Yvonnick GUINARD			X
Région Nouvelle Aquitaine	Anne-Françoise SIROT DEVINEAU			X
BE	François BONNEAUD	Paysagiste mandataire	X	
BE	Hélène SIRIEYS	Paysagiste et Architecte	X	
BE	Stéphane BERTIN	Paysagiste	X	

□ Introductions

Alain PICHON, président du Conseil départemental de la Vienne introduit la réunion

La réalisation de l'atlas des paysages de la Vienne est dossier qui nous tient cœur au niveau du département. Le paysage me parle beaucoup, on a chacun notre avis sur paysage mais le fait de partager une vision commune est important. Réfléchir sur le paysage nous semble essentiel. Cela s'inscrit dans notre action de développement durable dans notre département. L'Atlas sert aussi à s'imprégner de notre territoire. Il est important de mettre en avant la richesse de notre territoire, de notre patrimoine commun, l'attractivité touristique et économique. C'est un outil de connaissance qui sera accessible à tous. On a la chance de pouvoir développer des réflexions intéressantes sur notre territoire. Celui-ci est cosmopolite avec des notions de seuil, on a un département très différent par endroit, comme en témoigne les toits, où l'on trouve des ardoises, des tuiles plates, des tiges de botte... Les territoires sont en pleine évolution notamment avec les éoliennes, le paysage est aussi industriel, cela fait partie de notre vie. Cet atlas doit avoir un rôle de sensibilisation. Merci à l'Etat et au CAUE pour leur aide, merci à tous pour votre présence.

□ Rappel de la genèse de l'étude

Julia BELAUNDE rappelle le cadre administratif et financier de l'étude et l'organisation de la gouvernance par le CAUE 86.

Le 5 mars 2021, le premier comité de pilotage décide du lancement de l'Atlas.

Le marché est attribué le 10 juin 2021 au prestataire. Le 12 mai 2022 dernier, un comité scientifique a eu lieu sur la restitution de la phase 1.

Coût : 234 000 euros

Prestation : bureau d'étude

Animation : CAUE 86

Participation technique : SEN

Cofinancement par la DREAL à hauteur de 90 000 € et la Région à hauteur de 40 000 €.

□ Rappel du calendrier

L'étude comporte en deux phases. La première qui se déroulera jusqu'à la fin de l'année concerne un portrait des paysages à l'échelle du département de la Vienne, puis dans un deuxième temps, une description des unités paysagères.

La deuxième phase se déroulera en 2023 et concernera l'analyse des dynamiques paysagères et la description des enjeux paysagers qui en découlent.

□ Les supports de présentation de l'atlas

Le travail sera présenté sous deux supports : d'une part un site internet dédié qui contiendra l'ensemble des contenus, de l'autre un livre-guide grand public qui contiendra un contenu allégé.

- LE SITE INTERNET DE L'ATLAS DES PAYSAGES

Le site internet est d'ores et déjà en place, il restera en accès restreint avec les codes d'accès suivants durant toute l'étude :

- Accès au site : <http://vienne.atlas-de-paysages.fr/>
- Identifiant à l'entrée : **vienne**
- Mot de passe : **paysages*86**

Les contenus produits sont mis en ligne au fur et à mesure de l'avancement du travail.

- LE LIVRE-GUIDE

Le livre-guide sera finalisé en toute fin d'étude. Pour autant des échanges ont déjà eu lieu entre l'éditeur et le MOE afin de caler la démarche et d'affiner progressivement les contenus. L'éditeur choisi par le département pour cet ouvrage est La Geste éditions. Il s'agira d'un ouvrage grand public au contenu allégé par rapport au site internet. Ce livre sera édité en format poche et comprendra environ 180 pages. La réalisation d'une première maquette sur la base d'une unité paysagère test (d'un autre atlas) est en cours actuellement.

□ Portrait des paysages de la Vienne

(Voir articles en cours de mise en ligne sur le site de l'atlas : Découvrir : <http://vienne.atlas-de-paysages.fr/spip.php?rubrique4>)

Cette partie comprend trois articles qui présentent les clés permettant de comprendre les paysages à l'échelle du département. « Le territoire et son histoire » décrit la situation régionale, le rapport aux paysages voisins, l'histoire des frontières départementales et les grandes étapes préhistoriques et historiques au cours desquelles les paysages se sont formés. « Le socle physique » précise la position et le rôle du seuil du Poitou dans l'organisation des paysages et présente les données structurantes : géologie, climat, végétation naturelle, sols... Enfin « les grandes composantes des paysages départementaux » décrit la distribution et la relation aux reliefs des forêts, des prairies, de l'agriculture, de l'urbanisation, des infrastructures, qui résultent de l'histoire et du socle physique, et dont la superposition suggère une différenciation en ensembles de paysages.

□ Paysages bâtis de la Vienne

C'est sous forme d'une typologie que les paysages bâtis du département seront présentés, typologie liée à la topographie, à l'histoire, à la présence d'une rivière, d'une infrastructure routière ou ferroviaire, L'éventail des typologies ne sera pas exhaustif mais permettra d'évoquer la diversité de ces paysages. Le regard sera porté à deux échelles, l'échelle urbaine, la rue, la place, la silhouette, également l'échelle plus resserrée de l'architecture qui participe aux ambiances. Faire un travail sur le terrain puis sur le cadastre, c'est une bonne connaissance, cela permet de trouver les clés.

□ Analyse des représentations culturelles des paysages de la Vienne

(Voir article en cours de mise en ligne sur le site de l'atlas : Représentations : <http://vienne.atlas-de-paysages.fr/spip.php?rubrique11>)

L'analyse des représentations culturelles des paysages proposée ici a été menée à l'échelle départementale. Elle sera déclinée et approfondie ensuite à celle des unités de paysage. L'identité paysagère de la Vienne décrite le plus souvent comme un territoire de transition

est tenue, diluée dans des ensembles plus vastes du Poitou, ou de l'ex-région Poitou-Charentes, eux-mêmes n'évoquant que peu d'images mentales fortes.

Le patrimoine de l'architecture romane et des châteaux, notamment au travers des villes patrimoniales dont Poitiers, est le plus sollicité pour caractériser les paysages du département.

Les éléments de nature mis en valeur sont principalement ceux des rivières, avec une évolution historique. Le Clain, hier très présent dans les images, laisse la place aujourd'hui à la Gartempe, la Vienne restant au même niveau de représentation.

Parallèlement, les paysages agricoles qui dominent l'espace départemental restent invisibles, le plus souvent évoqués au travers des productions de l'élevage (fromages).

Les forêts sont également peu évoquées et représentées.

Les artistes qui se sont intéressés aux paysages de la Vienne sont dans leur grande majorité des peintres et photographes issus du département, même si certains ont pu faire carrière ailleurs. Leurs motifs principaux (cités patrimoniales, cours d'eau) sont les mêmes que ceux évoqués plus haut.

□ Détermination des unités paysagères de la Vienne

Un travail de recensement et d'analyse des études et cartes existantes sur le département et sur ses limites a été mené. L'analyse des délimitations internes du département et des dénominations utilisées a révélé plusieurs points :

- Un département qui s'efface au profit de territoire plus vaste
- Des unités territoriales qui semblent peu ancrées
- Des villes peu évoquées en tant qu'unité
- La question des vallées, rarement citées comme unités paysagères
- Peu de limites nettes
- Au sud-est du département, une influence limousine aux limites floues

(Voir article en ligne sur le site de l'atlas : Les unités dans la bibliographie de la Vienne : <http://vienne.atlas-de-paysages.fr/spip.php?article9>)

9 unités paysagères se dégagent de cette analyse, mais leurs dénominations et leurs limites restent à préciser, Le BE a engagé un travail de terrain conséquent pour préciser le découpage en unités paysagères du département.

Les unités paysagères seront décrites sur le site internet de l'atlas sur la base de quatre articles :

- le portrait paysager qui évoquera la perception des paysages.
- Les repères géographiques qui donneront le cadre géographique de l'unité.
- les représentations culturelles
- les dynamiques et enjeux paysagers

□ Perceptions sociales des paysages

Le BE rappelle que l'analyse des paysages du département prend en compte le regard des habitants et des acteurs du territoire à travers plusieurs démarches qui seront prochainement engagées :

- Un dialogue qui commence lors des réunions cotech, codir...
- Le questionnaire auprès des collectivités
- L'analyse des photos mises en ligne par les internautes
- Des entretiens avec des personnes ressources
- Quatre ateliers d'échange sur le paysage ouverts à la population qui seront organisés en quatre points du territoire en 2023.

□ Appel à collaboration pour des articles « savoir plus »

Le BE évoque la proposition d'ouvrir la rédaction d'articles «savoir plus» à des personnes-ressources du département ou à des membres du CST désireux d'apporter leur connaissance spécifique sur un sujet ou un site particulier. Toute personne intéressée par cette démarche peut prendre contact avec Sophie Aubégny au CAUE 86 ou avec François Bonneaud paysagiste mandataire de l'équipe (02 99 96 49 26 francois.bonneaud@free.fr)

□ Débats

LA PRISE EN COMPTE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

- Il est rappelé que les communautés de communes offrent des ressources documentaires (études, inventaires, recensement) à ne pas négliger, notamment sur le Grand Poitiers.
- Deux plans de paysages sont lancés actuellement (Pays de Vienne et Gartempe, Grand Poitiers, sous le prisme de l'énergie.
- Les communautés de Communes sont identifiées comme un maillon important pour la prise en compte et la valorisation des paysages. L'Atlas constituera un travail incitatif et un outil pour ces structures. Il faut faire sens et influencer les démarches sur les territoires, notamment les documents de planifications par la suite.
- Les périmètres des unités paysagères, tournées vers la géographie, l'histoire, la perception, ne correspondront pas forcément aux communautés de communes qui relèvent d'un découpage administratif. On cherche un découpage à l'échelle départementale, et qui soit également en accord avec la démarche nationale. Un arbitrage sera nécessaire. Le découpage est fait à plusieurs niveaux (unités, sous-unité) avec un emboîtement d'échelle.
- Il est important d'inclure les communautés de communes dans la démarche de l'atlas.
- Les appellations des unités paysagères en Vienne tiendront compte des noms locaux si possible.
- L'Atlas est là pour ouvrir les débats sur de nombreuses thématiques, pour faire réfléchir les communes et les communautés de Communes.

L'IDENTITE DU TERRITOIRE, SA RECONNAISSANCE, SA VALORISATION : QUELQUES ELEMENTS ET VERBATIMS RETRACANT LES PRISES DE PAROLES

La question de l'identité de la Vienne reste posée : quelle est notre identité ? Assume-t-on notre identité poitevine ? Comment s'approprier ces paysages et les valoriser ? Sommes-nous prêts à revendiquer cette identité au niveau du département ? Le temps d'évoluer sur tout ces points est venu et attendu, de s'approprier la réalité de ce territoire. Cela aussi en

lien avec le tourisme et son économie. La Vienne ne parle pas à tous, mais quelle identité de la Vienne aimerait-on faire ressortir ?

Les représentations culturelles posent ces questions également en relation avec la valorisation territoriale. La toponymie donne aussi des informations.

Aujourd'hui la Vienne est vue comme le territoire du Futuroscope, cela a à voir avec l'attractivité, mais ce n'est pas du paysage. On est un territoire de seuil, notre identité n'est pas encore très nette pour nous.

Le paysage en ce moment est en train de se transformer. Il y a la sécheresse ou l'inondation qui font évoluer l'agriculture et ses paysages.

L'IMPORTANCE DES VALLEES

- Le bureau d'étude rappelle qu'à part dans l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, l'identification de certaines vallées en tant qu'unités paysagères ne transparaît pas, y compris dans les cartes touristiques.
- Certaines Communautés de Communes font référence aux rivières dans leur dénomination. Le BE précise toutefois que leur périmètre n'est pas calé sur une notion de bassin versant ou de vallée.
- Il y a un fort enjeu au niveau des vallées car il y a l'eau qui joue un grand rôle pour maintenir les populations du département, en relation avec le schéma départemental de l'eau.

QUELQUES LIEUX SIGNALES PAR LES PARTICIPANTS

- Le Montmorillonnais : Les brandes du Montmorillonnais étaient auparavant occupées par des forêts qui ont été défrichées pour exploiter le minerai de fer, on y a recensé 800 points d'exploitation ou de d'activité métallurgique.
- Angles-sur-L'Anglin avec le Roc au Sourcier.
- Lussac-les-Châteaux avec les plaquettes dans les grottes.
- La plaine de Neuville-Mirebeau (faune avicole), zone humide (Fonton dans le Civraisien), les secteurs de « Brande ».
- La réserve du Pinail.